



COMMUNIQUE DE PRESSE

**Pour un meilleur tri et moins de dépenses,
le SYGOM crée à partir du 1^{er} juillet
un circuit de collecte dédié aux déchets recyclables et revoit les calendriers**

Actuellement sur le territoire du SYGOM, le sac moyen d'ordures ménagères résiduelles est composé de plus de 20% de déchets recyclables. Si les comportements de tri ne s'améliorent pas, avec la simplification des consignes à venir, nos ordures ménagères résiduelles seront donc composées de 30% des déchets recyclables.

En 2019, chaque habitant sur le territoire du SYGOM produisait en moyenne 260 kilos d'ordures ménagères résiduelles contre 160 kilos en moyenne en territoire rural en France.

Ces mauvais résultats présentent non seulement un impact écologique négatif, mais ils coûtent cher à la collectivité et à l'utilisateur.

Tous les déchets qui n'auront pas pu être valorisés autrement que par de l'enfouissement et de l'incinération seront soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, une taxe qui augmente significativement d'ici à 2026.

Le SYGOM devait agir vite.

Depuis l'installation du comité syndical en septembre dernier, un ensemble de mesures ont été prises : distribution de bacs de collecte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables, refonte des circuits de collecte, simplification des consignes de tri...

La campagne de distribution de bacs a démarré en mars dernier. **A ce jour, c'est plus de 50% de la population qui est dotée en bacs, et la campagne se poursuit.**

D'ores et déjà, nous constatons une augmentation sensible des quantités de déchets recyclables que nous collectons, signe des effets immédiats de la mesure.

Au 1^{er} juillet, le SYGOM instaurera un circuit de collecte dédié aux déchets recyclables.

La collecte des déchets recyclables se déroulera l'après-midi, une semaine sur deux pour les communes à taux de TEOM réduits, et une fois par semaine pour les communes à taux de TEOM pleins*.

Le dimensionnement des bacs qui ont été distribués prend en compte cette nouvelle fréquence de collecte, sur la base des critères délivrés par l'éco-organisme CITEO.

Les nouveaux calendriers de collecte seront adressés dans la boîte aux lettres de chaque foyer, et accessibles sur le site Internet du SYGOM (www.sygom.fr).

C'est en réduisant nos déchets et en les triant davantage que nous pourrions maîtriser les enjeux environnementaux ainsi que les coûts du service de gestion des déchets.

*Les Andelys, Romilly-sur-Andelle, Charleval, Gisors, Fleury-sur-Andelle, Etrépagne